



## Le ministère de l'Agriculture présente le PNIA à l'ARDCI

Publié le mardi 22 juillet 2014 | AIP



Abidjan, – Le Programme national d'investissement agricole (PNIA) a été présenté lundi aux membres de l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), au cours d'un atelier organisé à l'initiative du ministre de l'Agriculture, Coulibaly Mamadou Sangafowa.

Au dire du ministre, cette initiative se justifie par l'importance du rôle que jouent les collectivités décentralisées, notamment les régions et districts, dans la mise en œuvre du Programme national du développement (PND) au niveau local, notamment dans son volet agricole, à travers le PNIA.

Aussi, le ministre de l'Agriculture attend-il comme contribution des régions dans le PNIA, qu'elles y contribuent depuis la formulation jusqu'au suivi des programmes, recherchent une synergie entre les programmes régionaux et nationaux, contribuent à la valorisation du potentiel agricole dans les régions.

Ainsi, pour mieux camper ce rôle, les membres de l'ARDCI ont été instruits sur le PNIA à travers un film institutionnel produit par le ministère de l'Agriculture ainsi que par une présentation faite par le directeur général de la planification, du contrôle des projets et des statistiques, Nouhoun Coulibaly.

Celui-ci a évoqué, entre autres, les quatre axes stratégiques visés par le PNIA, à savoir la sécurité et la souveraineté alimentaire, la gestion durable des cultures de rente, l'investissement privé, et la gouvernance agricole. Le DG a également proposé un modèle de partenariat entre le ministère et l'ARDCI sur les projets publics et grands événements du secteur agricole, et sur les projets du secteur privé.

L'objectif étant, dit-il, de mieux partager la richesse générée pour une réduction réelle de la pauvreté rurale, créer des emplois en région pour les jeunes et les femmes, réaliser une plus grande contribution des régions à la croissance économique, améliorer les infrastructures rurales pour asseoir un cadre propice à l'investissement agricole dans les régions.

L'atelier a été en outre l'opportunité pour le ministère d'aborder l'organisation du salon de l'agriculture (SARA) en 2015, et d'inviter les présidents des conseils régionaux et les gouverneurs de district à y participer activement. A ce sujet, le commissaire général du salon de l'agriculture du Maroc (SIAM), Chami Jaouad, a présenté cette plateforme professionnelle, suggérant une passerelle avec le SARA abidjanais.

Pour sa part, le président de l'ARDCI, Me Jeannot Ahoussou-Kouadio, a félicité son hôte pour l'initiative de l'atelier, promettant au nom des membres de l'Assemblée des régions et districts, leur pleine adhésion au PNIA et au SARA 2015, ainsi qu'à toutes les actions gouvernementales d'ailleurs inscrites dans la vision du Président Alassane Ouattara pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020.

Les échanges ont été l'occasion pour des présidents de conseil régional d'affirmer leur disponibilité à accompagner les actions gouvernementales visant le bien-être des populations. Pour ce faire, ils ont souhaité une collaboration plus étroite avec l'administration centrale et ses démembrements locaux, et surtout à être les points focaux des projets sur le terrain y compris ceux réalisés dans le cadre du Programme présidentiel d'urgence (PPU).

A l'issue des échanges, les deux parties se sont accordées sur la mise en place d'un comité conjoint et d'un cadre de concertation, pour assurer une meilleure conjugaison des programmes.

La Côte d'Ivoire s'est dotée, en août 2012, d'un Programme national d'investissement agricole constituant le cadre de référence pour la réalisation, de façon cohérente, des investissements dans le secteur. Le coût de la mise en œuvre

du PNIA est de 2040,50 milliards FCFA, dont 60% représente les intentions d'investissement du secteur privé. A fin 2013, le montant des ressources financières rendues disponibles pour l'exécution des projets et études s'élève à 744,835 milliards FCFA (soit 37% du coût total du PNIA).

Quant à l'ARDCI, elle regroupe les 31 régions et deux districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro) de Côte d'Ivoire. Créée le 31 juillet 2013 conformément aux dispositions de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, l'ARDCI a pour objectifs, entre autres, de représenter l'ensemble des régions et districts auprès des pouvoirs publics et de tout tiers au double plan national et international, et de donner des avis sur la législation et la réglementation concernant les collectivités territoriales.

(AIP)